

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire**  
**du 8 février 2005**

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 janvier 2005 s'est réuni le 8 février 2005 à 18 H dans la Salle du Conseil de la Mairie de Nérís-les-Bains.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI, excusé remplacé par René RODEFF Etienne LAZARO
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY, excusée remplacée par Bernard COLAS Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Jacky RIVIERE, excusé remplacé par Jean LAFLEURIEL
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD, excusé remplacé par Martine METIVIER Jean Marie VEYSSET
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

La séance a débuté par la présentation par Mme Cucherat de l'Association pour le développement économique du bassin de Montmarault (ADEM) d'une action d'insertion professionnelle par la fabrication d'objets touristiques.

Monsieur le Président a également présenté Angélique Daillie qui succède à Sylvaine Carreira sur le poste d'agent de développement de l'action sociale.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire du 13 décembre 2004 : modification demandée par Jean-Claude De Pin au paragraphe 6 Aménagement de l'espace : « les études effectuées à Nérès-les-Bains par le Cabinet Somival n'ont pas été satisfaisantes ».

Gilles MARTIN est nommé secrétaire de séance.

### 1) **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Monsieur le Président présente le projet suivant :

Le plan de financement pour 2005 réalisé sur l'ensemble des 4 budgets et en grandes masses fait ressortir les points suivants :

Sous l'hypothèse d'une reconduite du fonctionnement de la structure quasi identique à celle de 2004, en terme de dépenses courantes, de charges de bâtiment, de personnel, de remboursement de la dette et de subventions et des recettes correspondantes, de la prise en compte des charges de fonctionnement de la structure multi-accueil et des recettes attendues (participation des familles, participation CAF), le plan de financement, pour être équilibré, nécessite 800 675 € de produit fiscal. Seuls les montants nécessaires au fonctionnement minimal de la structure sont dégagés.

Or, si les taux votés en 2004 sont reconduits, ils assurent, en tenant compte d'une majoration estimées à 1% des bases des taxes en 2005 par rapport à 2004, un montant de produit de 810 675 €

Il en résulte que 10 000 € sont disponibles pour financer des opérations nouvelles de fonctionnement ou d'équipement.

De plus, un certain nombre d'opérations déjà inscrites en 2004 et étant déjà actées peuvent être réinscrites en fonctionnement (443 200 €), de même que les aides attendues pour financer ces actions (68 744 €), en investissement, 14 400 € peuvent être inscrits (panneaux signalisation opération FISAC). De même la partie d'autofinancement pour les travaux d'aménagement de la ZAC de la Croix de Fragne, l'aire d'accueil des gens du voyage, la construction de l'Hôtel d'entreprises et la construction d'une médiathèque de proximité s'élève à 384 144 €Ce qui fait ressortir un besoin de financement de 773 000 €

Par ailleurs, la reprise des résultats, qui ne pourra être effectuée que lorsque les comptes administratifs et les comptes de gestion seront arrêtés pourra faire apparaître un résultat excédentaire de l'ordre de 840 000 €

Ainsi, et à condition d'inscrire momentanément de l'emprunt pour équilibrer les comptes en attendant la reprise des résultats, il serait possible de financer pour

77 000 € d'opérations nouvelles. D'autre part la capacité d'emprunt de la Communauté de Communes est totalement utilisée pour l'opération de construction de l'Hôtel d'entreprises.

D'autre part si l'on intègre une année normale de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage estimée à 50 000 € à charge, le disponible sera réduit à 27 000 €

Les opérations nouvelles qui peuvent être citées :

- Actions découlant de l'étude de besoins personnes âgées,
- Etude de besoins en équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs,
- Scène couverte, barnums.

Il faut une fois encore souligner le caractère exceptionnel des résultats 2004 liés au décalage entre l'évolution des taux et la mise en œuvre des actions et bien prendre conscience des limites de nos capacités de développement.

Le développement de nouvelles actions sans augmenter la charge fiscale passera obligatoirement soit par une baisse simultanée des taux communaux, soit par la mise en place d'une taxe professionnelle unique.

Monsieur le Président présente les chiffres suivants : DGF / habitant :

Communauté de Communes de Commentry / Nérès les Bains : 6,02 €(CIF = 0,14)

Communauté de Communes Sioule, Colette et Bouble : 11,53 €(CIF environ = 0,20)

Communauté de Communes du bassin de Gannat : 11,45 €(CIF environ = 0,20)

Claude Riboulet constate que la Communauté de Communes de Commentry/Nérès-les-Bains, qui a le même profil que celle du bassin de Gannat, est sous-dotée en matière de DGF. Monsieur le Président est chargé de recueillir les informations nécessaires pour expliquer ces écarts de dotation.

Jean-Claude De Pin déclare que la Communauté de Communes aurait intérêt à intégrer des compétences dans le domaine de la jeunesse tels que les centres de loisirs pour voir son CIF évoluer.

Monsieur le Président rappelle que les fonds de concours sont pénalisants pour le calcul du CIF, et qu'un transfert d'une compétence effectivement exercée par les Communes serait bénéfique pour voir évoluer la DGF.

Guy Amary regrette la faible participation des élus communautaires à la journée d'information sur la TPU organisée par Mairie-Conseils.

Sur les documents présentés Claude Riboulet demande à ce que la participation de la CAF pour le centre multi-accueil soit identifiée clairement.

A la demande de Martine Métivier sur l'avancement de l'élaboration des chemins de randonnées, il est précisé que le dossier est en cours au niveau de l'ADAPNA.

## **2) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les lots n°1, 3, 6, 8 et 9 relatifs à la construction de l'Hôtel d'entreprises aux entreprises suivantes, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de construction d'un Hôtel d'entreprises avec ces mêmes entreprises.

**Lot n°1 : VRD :** (estimation DCE : 90 000 €HT)

Entreprise LAUVERGNE COLLINET 57 Rue Jean Jaurès 03 600 Commentry

Montant : 119 641,60 €HT + option 20 572,00 €HT, soit au total : 140 213,60 €HT.

**Lot n°3 : GROS OEUVRE :** (estimation DCE : 105 000 €HT)

Entreprise NOGUEIRA 20 Rue du Creux du Lac 03600 Commentry

Montant : 135 184,03 €HT + option 1 082,72 €HT, soit au total : 136 266,75 €HT.

**Lot n°6 : SERRURERIE :** (estimation DCE : 29 000 €HT)

Entreprise MICHELIN 2 Bis Route de Cosne 03630 Désertines

Montant : 34 009,40 €HT.

**Lot n°8 : MENUISERIE-BOIS :** (estimation DCE : 27 000 €HT)

Menuiserie AURICHE ZA Les Brandes du Sud 03600 Malicorne

Montant : 31 250,97 €HT.

**Lot n°9 : PLATRERIE-PEINTURE :** (estimation DCE : 85 000 €HT)

Entreprise SOGEB -MAZET/VEZZOZI (SOGEB MAZET 3, 5 Rue Léopold Mazet 03100 Montluçon,  
VEZZOZI Philippe 17 Bis Rue de la Ganne 03600 Commentry)

Montant : 93 985,47 €HT.

Il est précisé qu'il s'agit d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, et que globalement le montant de l'enveloppe est respecté (estimation DCE : 998 000 €HT, résultat appel d'offre avec variante : 972 291,89 €HT).

Pour ce qui est des subventions afférentes à ce projet, Monsieur le Président annonce qu'un accord verbal est obtenu sur la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional, en attente d'un accord écrit.

## **3) ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DES BARNUMS – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :**

Il est précisé que la convention présentée concerne seulement la Communauté de Communes et la Commune de Commentry. La Commune de Commentry élaborera par la suite un règlement pour le prêt des barnums aux associations de son territoire.

Michel Champomier fait remarquer l'ambiguïté de la convention, qui laisse entendre que les barnums peuvent être mis à disposition directement auprès des associations. Il est rappelé que les barnums sont prêtés uniquement aux Communes de la Communauté.

Claude Riboulet précise que l'installation des barnums par les services de la Mairie de Commentry pour le compte d'autres Communes sera payante.

Après un débat sur la responsabilité et les obligations du propriétaire et des prestataires, notamment en matière d'installations électriques, Monsieur le Président propose qu'une convention cadre soit proposée à chaque Commune lors d'un prochain Conseil Communautaire et donc retire le dossier.

**4) ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION D'UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LE CAMPUS 3 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Commentry pour l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement sur le Campus 3.

**5) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – VIABILISATION DE TERRAINS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter de confier à l'OPAC la viabilisation de 14 lots à Durdat-Larequille destinés à l'office départemental et d'autoriser Monsieur le Président à passer commande auprès de l'OPAC.

Il est précisé que la consultation a été effectuée par la Commune de Durdat-Larequille dans le cadre de la globalité des travaux et que Monsieur le Sous-Préfet a été consulté sur ce point.

**6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Président retire le dossier de l'ordre du jour après de vives réactions de plusieurs délégués communautaires sur ce point. L'objet des discussions était les causes de l'augmentation du coût prévisionnel entraînant un surplus des honoraires de maîtrise d'œuvre. La question est de savoir si l'augmentation est due à une erreur d'estimation ou au choix des options.

Claude Riboulet regrette qu'il n'y ait pas eu un plafond d'honoraires fixé.

Jean-Claude De Pin rappelle que le nouveau plan de financement sur la base du coût au stade de l'APD avait été validé lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2004.

Il est précisé que la révision des honoraires de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase APD est prévue dans le C.C.A.P du contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président précise que les dossiers de demandes de subvention ont été modifiés suite au nouveau plan de financement. Il ajoute également que des négociations avaient été engagées avec l'équipe pluridisciplinaire.

**7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UNE  
MEDIATHEQUE DE PROXIMITE A CHAMBLET – APPROBATION DU  
PROJET :**

A la demande de Claude Riboulet, il est rajouté que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2005.

Monsieur le Président précise que la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPAC pour cette opération de construction.

A la demande de Claude Riboulet, Monsieur le Président propose de rajouter que les honoraires de maîtrise d'œuvre seront forfaitaires et plafonnés (15 180 €HT).

Des précisions sont demandées quant au financement des dépenses de fonctionnement de la médiathèque et des questions ont été posées sur la participation de la Communauté de Communes. Monsieur le Président précise que ce point là n'a pas encore fait l'objet de décisions.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ Dans le cadre de l'élaboration des cartes communales, Monsieur le Président demande à chaque Commune de bien vouloir fournir les pièces demandées par le graphiste.
- ❖ Monsieur le Président fait part d'un courrier de la Chambre des métiers qui sollicite la Communauté de Communes pour une participation dans le cadre de l'octroi de prêt d'honneur aux artisans : avis favorable du Conseil Communautaire. Il présente également une brochure de valorisation des produits locaux par la Chambre des Métiers qui demande un accord sur le principe, ce dossier a été transmis pour examen au Président de la Commission Communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.